

Compte rendu de la séance du mercredi 02 mars 2022

Secrétaire(s) de la séance:
Cathy RIGOBERT

Ordre du jour:

- Vote du compte administratif 2021
- Validation du Compte de gestion 2021 du trésorier
- Affectation du résultat 2021
- Questions diverses

Délibérations du conseil:

Vote du compte administratif - estensan (DE 2022 005)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de FERRAS Lucien,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par RICARD Louis après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	39 343.30			38 935.10	39 343.30	38 935.10
Opérations exercice	21 093.24	56 612.52	65 725.90	79 523.17	86 819.14	136 135.69
Total	60 436.54	56 612.52	65 725.90	118 458.27	126 162.44	175 070.79
Résultat de clôture	3 824.02			52 732.37		48 908.35
Restes à réaliser	20 444.18	14 385.00			20 444.18	14 385.00
Total cumulé	24 268.20	14 385.00		52 732.37	20 444.18	63 293.35
Résultat définitif	9 883.20			52 732.37		42 849.17

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement - estensan (DE 2022 006)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de RICARD Louis

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 52 732.37

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	38 935.10
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	40 816.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	13 797.27
Résultat cumulé au 31/12/2021	52 732.37
A.EXCEDENT AU 31/12/2021	52 732.37
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	9 883.20
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	42 849.17
B.DEFICIT AU 31/12/2021	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Vote du compte de gestion - estensan (DE 2022 007)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de RICARD Louis

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

La séance est levée à 18h00.